



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Catherine MAIGNAN,
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.17.070 - Adhésion de nouvelles communes au Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Christian DUMAS expose :

Les préfets du Loiret et du Loir-et-Cher ont créé, par arrêté du 30 décembre 2016, le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret qui a vocation à remplacer l'Association pour la Gestion du Refuge Animal (AGRA) situé à Chilleurs-aux-Bois.

Le 16 décembre 2016 le conseil municipal d'Ingré a adopté la création de ce syndicat.

Le 04 juillet 2017 lors de sa première réunion le comité du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret a accepté l'adhésion des communes de MONTEREAU et SAINT GERMAIN DES PRES.

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités membres d'un établissement public de coopération intercommunale de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités.

Aussi, après proposition en commission « Finances – Ressources Humaines » du 18 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur ces nouvelles adhésions.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

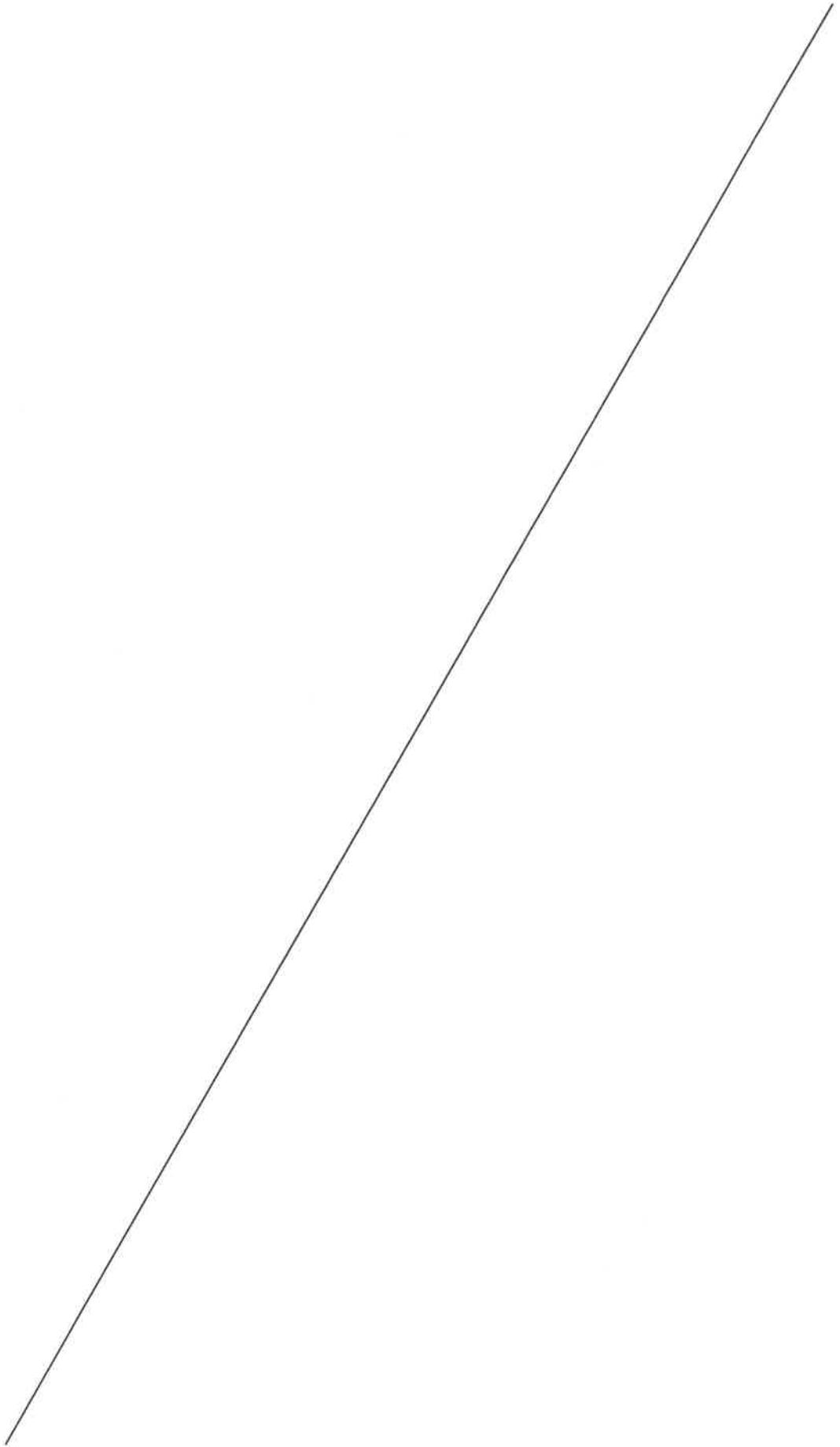
Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-070

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-06T16-15-10.00 (MI207696669)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170925-DL-17-070-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Adhésion de nouvelles communes au Syndicat pour la
gestion de la fourrière animale des communes et communautés
du Loiret

Date de décision : 25/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte :

DL.17.070-AG-adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/17 à 16:15

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 06/10/17 à 16:15

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 06/10/17 à 16:20

